

Sarah-Marie Boyer

Posted on 23/11/2020

Avocat

Description

Sarah-Marie Boyer est avocat au Barreau de Lyon depuis janvier 2019.

Elle intervient principalement sur des problématiques de droit administratif général ainsi que sur des questions de droit des contrats publics et de l'énergie, particulièrement en matière de montages contractuels complexes et d'exécution contractuelle.

A ce titre, Sarah-Marie Boyer accompagne des collectivités territoriales et des opérateurs privés pour la préparation, la mise en œuvre et l'exécution de leurs projets.

Dans le cadre de ses études à l'Ecole des Avocats, Sarah-Marie Boyer a réalisé deux stage de six mois au sein de la troisième chambre du Tribunal administratif de Lyon et de Carnot Avocats.

Experiences

- Avocat au sein du cabinet Adamas depuis 2019
- Elève-avocat, Carnot Avocats (mars – août 2018)
- Elève-avocat, Tribunal administratif de Lyon (sept. 2017 – fév. 2018)

Formation

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (2018)
- Master II Droit des Contrats Publics (Université Jean Moulin Lyon III)
- Master I Droit Public Général (Université Jean Moulin Lyon III)
- DU Droit allemand (Université Jean Moulin Lyon III)

Langues

- Français
- Anglais
- Allemand